



Organisation  
internationale  
du Travail

الجمعية المغربية للثقافة المالية  
Fondation Marocaine pour l'Education Financière

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, a eu lieu au siège de Bank Al-Maghrib à Rabat, la conclusion de la convention de partenariat entre l'Organisation Internationale du Travail et la Fondation Marocaine pour l'Education Financière. Cette convention, qui traduit la volonté commune des deux institutions de promouvoir l'inclusion financière à travers le renforcement de l'éducation financière au Maroc a été signée par Monsieur Guy RYDER, Directeur Général de l'OIT, en visite pour la première fois à Rabat et par Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Gouverneur de Bank Al-Maghrib et Président de la Fondation Marocaine pour l'Education Financière.

Revêtant une importance stratégique dans le sillage des travaux engagés par les deux institutions à l'échelle nationale, cette convention s'étend à plusieurs domaines d'intervention et cible plusieurs bénéficiaires : les jeunes et les femmes, les migrants, les entrepreneurs principalement les TPE, les micro entrepreneurs et les auto entrepreneurs.

Cette convention de partenariat entre l'OIT et la FMEF est à même de nouer de nouvelles alliances stratégiques avec d'autres acteurs nationaux favorisant ainsi l'échange de bonnes pratiques et le partage de savoir. Cette convention a également pour ambition d'approfondir les connaissances et d'initier des actions de fond permettant l'épanouissement personnel et professionnel des populations afin d'impacter positivement leurs conditions de vie.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministère du Tourisme, le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales constituent autant de partenaires dans le cadre des programmes de cette convention.

Ont pris part à cette cérémonie de signature, les ministères concernés, les partenaires de développement et les partenaires sociaux.